

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

CONSEILS PRATIQUES POUR COMPLÉTER LES MESURES MISES EN PLACE PAR L'ÉTAT ET LIMITER LA DIFFUSION DU VIRUS SUR L'ESPACE PUBLIC

Propositions d'un groupe de soutien scientifique de Loire-Atlantique

Porte-parole : Pr Didier Lepelletier, Chef du service de Bactériologie-Hygiène du CHU de Nantes et expert auprès du Haut Conseil de la santé publique.

Le Professeur Delfraissy, président du conseil scientifique national, martèle que la qualité du confinement sera déterminante pour la suite de la stratégie de lutte contre le coronavirus, en attendant la mise en place de dépistages systématiques et de nouveaux traitements.

C'est dans ce cadre que s'est constitué ce groupe de soutien qui vient en strict complément des préconisations de l'État, du Préfet et de l'ARS.

Il apparaît en effet que le cadre de confinement donné par l'État laisse, et c'est inévitable, beaucoup de latitude aux élus et acteurs locaux dans la mise en œuvre du confinement, générant de ce fait des interrogations pratiques. Ce groupe se propose de donner des conseils confidentiels aux élus le souhaitant, qui restent seuls juges et responsables de leur mise en place, le premier enjeu étant évidemment d'appliquer les consignes délivrées par l'État et les autorités sanitaires.

Mis en place depuis maintenant une semaine, ce groupe a ainsi pu constater sur le terrain, l'hétérogénéité d'application d'un certain nombre de dispositifs, voire des pratiques contradictoires avec les meilleures règles d'hygiène.

Ce document de synthèse peut donc utilement aider les acteurs à mettre en place des procédures plus adaptées à l'enjeu de réduction des contaminations pour réduire les risques de contamination sur les espaces de « rencontre » restant. L'acquisition de ces mesures et gestes permettra aussi de préparer la levée du confinement en maîtrisant les risques de nouvelles contaminations à ce moment-là.

Le strict respect du confinement par chacun est le socle du succès de la stratégie engagée. Mais certaines situations amènent à sortir de chez soi pour faire des courses de première nécessité (en premier lieu, alimentaires) ou aller travailler, avec un risque de circulation du virus par contacts interhumains et environnementaux. Il nous paraît donc important de proposer les préconisations complémentaires suivantes.

1/ Le commerce

POUR LES HYPERMARCHES ET MOYENNES SURFACES

Au-delà de la jauge de fréquentation de 100 personnes (nombre de personnes à adapter en fonction de la taille de la surface) mise en place par l'État, nous proposons certaines précautions pour les commerces où les clients sont encore amenés à manipuler des produits (ne concerne pas les boucheries, les boulangeries ou la distribution de paniers préparés) comme les hyper, moyennes et grandes surfaces :

A/ Éviter la propagation du virus entre les clients et avec les employés de caisse

- Se faire livrer les courses chez soi dans la mesure du possible, en particulier si on est une personne fragile.
- Eviter de venir faire ses courses si on présente des symptômes respiratoires.
- Respecter les gestes barrières. Faire respecter la distance sociale d'au moins un mètre entre chaque client, et dans la mesure du possible, organiser un sens de déplacement dans le commerce pour éviter les croisements de personnes.
- Inciter très fortement les clients à réaliser une hygiène des mains si possible par friction avec une solution hydro-alcoolique ou simplement par lavage avec de l'eau et du savon (si disponible) :
 - En sortant de chez eux,
 - En entrant dans le commerce et avant de prendre un caddie ou panier, qui doivent aussi être régulièrement désinfectés, au moins les poignets et les barres entre les clients
 - En sortant du commerce,
 - En arrivant chez eux et après avoir sorti de leurs emballages les produits de leurs courses.
- Ne pas porter de gants personnels dans le commerce.
- Ne pas manipuler les fruits et les légumes dans les présentoirs (ne pas remettre en rayon un produit déjà manipulé, un produit manipulé doit être obligatoirement pris). Information visible à l'attention des clients par panneaux dans les rayons.

B/Protéger les employés de caisse et les clients

- Assurer la protection des employés par des plexiglas rigides au niveau des caisses.
- Permettre aux employés de caisse de se désinfecter les mains par friction à l'aide d'une solution hydro-alcoolique entre chaque client.
- Proscrire l'usage des gants qui peuvent transmettre le virus d'un panier à un autre.
- Former les employés à respecter les gestes barrières.
- Quand ils seront disponibles, faire porter un masque en tissu (un modèle validé) par les employés en évitant de le toucher (dans ce cas les jeter immédiatement).

POUR LES MARCHES DE PLEIN AIR

Pour les marchés, l'État a déjà donné de nombreuses indications sur les distances entre les étals, le nombre de clients accueillis et le respect des gestes barrières, la limitation aux commerces de bouche.

Nous recommandons en complément :

- L'hygiène des mains systématique des clients à l'entrée et à la sortie du marché (par solution hydro-alcoolique ou lavage à l'eau et au savon).
- Le port systématique d'un masque en tissu (un modèle validé, dès qu'ils seront disponibles), associé éventuellement à une visière pour le marchand et le respect des gestes barrières par le client, en évitant de porter la main au visage.

- L'identification d'un « parcours client » unidirectionnel, sans retour permettant aux clients de ne pas se croiser et de respecter la distance sociale.
- L'absence de manipulation des produits par les clients. Un produit touché devra être pris.
- Le service des aliments par le marchand, qui ne devra pas présenter lui-même de signes d'infection respiratoire.
- La réalisation d'une hygiène des mains régulière par le marchand.
- La mise en place de plexiglas rigides pour protéger le marchand si possible.
- L'affichage de ces principes à l'entrée du marché.

POUR LES DIFFERENTS TYPES DE « DRIVE », DE RECUPERATION DE COMMANDES

C'est un dispositif qui doit monter en puissance car il permet de réduire considérablement les contacts entre les clients et aussi entre les salariés et clients.

A/ Les règles pour les usagers

- Le client ouvre son coffre et reste à distance à son arrivée ;
- Le livreur contrôle le dispositif à distance (scanner du ticket de caisse) ;
- Le livreur met les produits dans le coffre et repart ;
- Le client ferme son coffre.

B/ Les règles, pour le salarié pour la préparation de la commande, se rapprochent de celles du commerçant de marché

- Il n'est pas en contact avec le client ;
- Il doit se laver les mains entre chaque commande ;
- Il doit porter si possible un masque pour éviter de se porter les mains au visage (risque de transmission manuportée vers la marchandise).

2/ Les transports collectifs

A/ Les passagers

Dans la période, il est préférable d'utiliser son propre véhicule (voiture, vélo...) pour les trajets autorisés par l'État, de préférer pour les soignants et personnels médico-social des offres spécifiques développées par nombre de collectivités. Il faut prendre l'habitude d'emporter avec soi un savon et une bouteille d'eau, ou un flacon de gel hydro-alcoolique pour se laver ses mains en entrant et en sortant du bus ou de sa voiture.

Pour celles et ceux qui doivent absolument utiliser les transports en commun et pour les exploitants de ces services, nous proposons :

- La désinfection, deux fois par jour, des bus et des tramways, est fortement souhaitable, avec un produit détergent désinfectant virucide.

- Sans en nier les difficultés pratiques, l'auto-nettoyage des bus et des tramways par les usagers serait certainement intéressante à tester : gels hydro-alcooliques ou lingettes désinfectante alcoolisé pour les usagers pour qu'ils se désinfectent eux-mêmes les mains, voire qu'ils nettoient les barres de maintien.
- Le strict respect des fréquentations maximales est essentiel pour éviter la contamination par contacts interhumains par voie respiratoire. Évidemment ne doivent être présents dans les bus que ceux qui doivent vraiment se déplacer, mais nous pouvons prévoir en plus de rotations adaptées, des affichages indiquant la jauge maximale du bus et invitant les voyageurs à ne pas monter si elle est dépassée.

B/ Les conducteurs

Ces conseils valent aussi pour les conducteurs privés, qui doivent être protégés des passagers et de leurs collègues (par exemple jamais plus de deux personnes dans l'habitacle d'une camionnette ou d'un camion si la distance sociale de 1m peut être respectée).

En cas de changement de chauffeur, nous préconisons de désinfecter volant, levier de vitesse et boucle de ceinture de sécurité.

3/ Les services publics

- Plexiglas, hygiaphone et masques dès que possible pour le personnel devant rester en contact avec le public.
- Nettoyage régulier des surfaces utilisées avec un produit détergent-désinfectant en spray prêt à l'emploi.
- Réduction à minima des échanges de documents, lavage ou désinfection des mains avant et après échanges de documents.

COMPOSITION DU GROUPE DE SOUTIEN SCIENTIFIQUE :

- **PORTE-PAROLE** : **Didier LEPELLETIER**, Chef du service de Bactériologie-Hygiène du CHU de Nantes et expert auprès du Haut Conseil de la santé publique
- **Michel MARJOLET**, professeur honoraire, ancien chef de service de parasitologie au CHU de Nantes, et ancien élu nantais.
- **Michel BLANCHE**, médecin-chef, ancien directeur du service de santé du SDIS 44
- **Pierre de ROTAILLER**, Professeur agrégé du service de santé des armées, médecin de prévention pour les personnels de l'université.
- **CONTACT ELUS LOCAUX ET MEDIAS** : **Ronan DANTEC**, Sénateur de Loire-Atlantique, ancien vice-président de Nantes-Métropole en charge du risque, vétérinaire de formation.